

**Service instructeur**  
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2013-3-8-3

**Service consulté**  
Direction des Services Départementaux  
De l'Education Nationale

## **SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLEGES**

Résumé : La Commission Permanente est compétente pour la définition des secteurs de recrutement des collèges. Le rapport propose une modification des secteurs de recrutement des collèges de SIERENTZ, VILLAGE-NEUF, MULHOUSE-VILLON, et MULHOUSE-WOLF.

Par délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, le Conseil Général a renouvelé la délégation, à la Commission Permanente, pour la définition des secteurs de recrutement des collèges.

### **I. La répartition des compétences, entre l'Etat et le Département**

#### **1) La compétence du Département (article L. 213-1 du code de l'éducation)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986, le Département était compétent pour fixer, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil et le mode d'hébergement des élèves.

La loi de décentralisation du 13 août 2004 a ajouté la définition du secteur de recrutement (compétence précédemment exercée par l'Etat), en précisant qu'il convient de tenir compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

La loi précise également que cette compétence est distincte de l'affectation individuelle des élèves, qui continue de relever de l'autorité de l'Etat.

#### **2) La compétence de l'Etat (article D. 211-11 du code de l'éducation)**

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) détermine pour chaque rentrée scolaire l'effectif maximum d'élèves pouvant être accueillis dans chaque établissement en fonction des installations et des moyens dont il dispose.

Dans la limite des places restant disponibles après l'inscription des élèves résidant dans le secteur d'un collège, des élèves ne résidant pas dans ce secteur peuvent y être inscrits sur l'autorisation du DASEN.

Lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par le DASEN conformément aux procédures d'affectation en vigueur.

La circulaire ministérielle n° 2008-042 du 4 avril 2008 fixe les critères de priorité, visant à assouplir la "carte scolaire" tout en renforçant l'égalité des chances.

## **II. Les secteurs actuels**

Les secteurs actuels résultent :

- \* de la situation existante au 1<sup>er</sup> janvier 2006, communiquée par les services de l'Etat le 5 octobre 2005,
- \* des modifications apportées par la Commission Permanente :
  - le 5 septembre 2008 et le 20 mars 2009, à l'occasion de la mise en service des collèges de BUHL et de BURNHAUPT-HAUT en septembre 2009,
  - le 17 février 2012, pour le rattachement de l'école du Haut-Poirier, à MULHOUSE, au collège Bel Air, à compter de septembre 2013.

## **III. Les modifications proposées**

### 1) Collèges de SIERENTZ et de VILLAGE-NEUF

La commune de BARTENHEIM comporte une agglomération-centre, rattachée au collège de SIERENTZ et une agglomération-annexe, BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE, actuellement rattachée au collège de VILLAGE-NEUF.

Dans la pratique, la quasi-totalité des collégiens de BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE fréquentent, par dérogation, le collège de SIERENTZ.

A titre exceptionnel, le Département a organisé un transport scolaire en faveur de ces élèves. Ce transport est également prévu dans les marchés actuellement en cours de renégociation.

Il est proposé de régulariser cette situation en rattachant BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE au collège de SIERENTZ.

Il s'agit d'environ 36 élèves. Le collège de SIERENTZ, de type 800, en accueille actuellement 602.

Cette modification de la carte scolaire pourrait être réalisée en une seule fois (6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup>), à la rentrée de septembre 2013.

### 2) Collèges Villon et Wolf, à MULHOUSE

Le collège Wolf, à MULHOUSE, de type 400, est en situation de dépassement de sa capacité théorique d'accueil depuis de nombreuses années.

Il accueille 490 élèves en 2012-2013.

Son secteur de recrutement est actuellement constitué par les écoles Wolf, Wagner et Furstenberger.

Pour des raisons d'ordre géographique, seul le détachement de l'école Furstensberger est envisageable, avec un rattachement au collège Villon (de type 700, accueillant actuellement 616 élèves).

Ce rattachement devra toutefois être partiel car cette école accueille actuellement 309 élèves.

Le DASEN, consulté par les services du Département, propose donc de limiter la modification à quelques rues, à rattacher au collège Villon :

\* rues situées dans un quadrilatère délimité par les rues suivantes :

- rue des Laines
- rue du Chanvre
- rue d'Avignon
- rue de la Passerelle
- rue Josué Hofer
- rue Lavoisier

\* autres rues, rattachées en totalité :

- rue Lavoisier
- rue d'Arles
- rue de la Doller
- rue Sainte Thérèse
- passage Montebello
- passage Chaptal
- rue de la Comète
- passage Marignan
- passage de la Salle d'Asile

\* la rue de Strasbourg, entre la rue de Pfastatt et le quai de la Cloche.

Cette modification pourrait être réalisée de manière progressive, en commençant par les élèves de 6<sup>e</sup> à la rentrée de septembre 2013. Le nombre brut d'élèves de 6<sup>e</sup> ainsi transférés est égal à 40. Lorsqu'on en déduit les élèves s'orientant vers l'enseignement privé ou vers d'autres collèges publics (SEGPA, options diverses), l'impact réel correspond au transfert d'une division.

---000---

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale, lors de sa réunion du 7 février 2013, a donné un avis favorable à ces propositions.

L'ensemble des secteurs de recrutement des collèges du Haut-Rhin, tels qu'ils seront définis à la rentrée de l'année scolaire 2013-2014, figure en **annexe** au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

## **Secteurs de recrutement des collèges à partir de la rentrée scolaire 2013-2014**

- Références :
- document IA68 relatif aux secteurs de recrutement des collèges en 2005-2006, transmis par bordereau du 5 octobre 2005,
  - rapport et délibération de la Commission Permanente du 5 septembre 2008,
  - rapport et délibération de la Commission Permanente du 20 mars 2009,
  - précisions relatives aux écoles élémentaires fournies par l'Inspection Académique, le 26 mars 2009,
  - rapport et délibération de la Commission Permanente du 17 février 2012,
  - rapport et délibération de la Commission Permanente du 15 mars 2013.

**ALTKIRCH - Lucien HERR**

Altkirch :

- école Les Tuileries
- école Saint-Morand

Aspach

Berentzwiller

Carspach (choix entre le collège d'ALTKIRCH et celui de HIRSINGUE)

Emlingen

Franken

Hausgauen

Heidwiller

Hundsbach

Jettingen

Obermorschwiller

Schwoben

Tagsdorf

Wahlbach

Willer

Wittersdorf

Zaessingue

**BRUNSTATT - Pierre PFLIMLIN**

Bruebach

Brunstatt

Mulhouse :

- école Kléber

Didenheim

Flaxlanden

Zillisheim

**BUHL**

Buhl

Guebwiller :

- école E. Storck
- école Freyhof

Lautenbach

Lautenbach-Zell

Linthal

Murbach

**BURNHAUPT-LE-HAUT**

Ammertzwiller

Aspach le Bas

Bellemagny

Bernwiller

Bréchaumont

Bretten

Burnhaupt-le-Bas

Burnhaupt-le-Haut

Diefmatten

Eteimbes

Falkwiller

Gildwiller

Guevenatten

Guewenheim

Hecken

Saint-Cosme

Schweighouse

Sternenberg

**CERNAY - René CASSIN**

Cernay :

- école Les Lilas
- école Les Tilleuls

Steinbach

Uffholtz

Wattwiller

**COLMAR - BERLIOZ**

Colmar :

- école Barrès
- école Jean Macé
- école Wickram

Houssen

Logelheim

Niederhergheim

Sainte-Croix-en-Plaine :

- école Les Bosquets

Sundhoffen

**COLMAR - Victor HUGO**

Colmar :

- école J.J. Rousseau
- école Saint-Nicolas
- école Serpentine

**COLMAR - MOLIERE**

Colmar :

- école Saint Exupéry I et II
- école Pfister
- école Anne Frank

**COLMAR - PFEFFEL**

Colmar :

- école A. Hirn
- école Pasteur
- école Waltz

**DANNEMARIE - Jean MONNET**

Altenach

Ballersdorf

Balschwiller

Buethwiller

Chavannes-sur-l'Etang

Dannemarie

Eglingen

Elbach

Gommersdorf

Hagenbach

Magny

Manspach

Montreux-Jeune

Montreux-Vieux

Retzwiller

Romagny

Traubach-le-Bas

Traubach-le-Haut

Valdieu-Lutran

Wolfersdorf

**ENSISHEIM - Victor SCHOELCHER**

Biltzheim

Ensisheim :

- école Rasser

- école Les Mines

Meyenheim

Munwiller

Niederentzen

Oberentzen

Oberhergheim

Pulversheim

Réguisheim

Ungersheim

**FERRETTE**

Bendorf

Bettlach

Biederthal

Bouxwiller

Courtavon

Durlinsdorf

Durmenach

Ferrette

Fislis

Kiffis

Koestlach

Levoncourt

Liebsdorf

Ligsdorf

Linsdorf

Lucelle

Lutter

Moernach

Oberlarg

Oltingue

Raedersdorf

Roppentzwiller

Sondersdorf

Vieux-Ferrette

Werentzhouse

Winkel

Wolschwiller

**FESSENHEIM - Félix ÉBOUÉ**

Balgau

Blodelsheim

Dessenheim

Fessenheim

Hirtzfelden

Nambsheim

Roggenhouse

Rustenhart

**FORTSCHWIHR**

Andolsheim  
Artzenheim (au collège de MARCKOLSHEIM dans le Bas-Rhin)  
Baltzenheim  
Bischwihr  
Durrenentzen  
Fortschwih  
Grussenheim  
Holtzwihr  
Horbourg-Wihr :  
- école P. Fuchs  
- école Les Oliviers  
Jebsheim  
Muntzenheim  
Riedwihr  
Urschenheim  
Wickerschwih

**GUEBWILLER - Mathias GRUNEWALD**

Bergholtz  
Bergholtz-Zell  
Guebwiller :  
- école Schlumberger  
- école J. Bucher  
- école Rebzunft  
Issenheim  
Orschwih

**HABSHEIM - Henri ULRICH**

Dietwiller  
Eschentzwiller  
Habsheim :  
- école Centre  
- école N. Katz  
Zimmersheim

**HEGENHEIM – Les Trois Pays**

Attenschwiller  
Blotzheim  
Buschwiller  
Folgensbourg  
Hagenthal-le-Bas  
Hagenthal-le-Haut  
Hegenheim  
Hésingue  
Knoeringue  
Leymen  
Liebenswiller  
Michelbach-le-Bas  
Michelbach-le-Haut  
Neuwiller  
Ranspach-le-Bas  
Ranspach-le-Haut  
Wentzwiller

**HIRSINGUE - Jean-Paul de DADELSEN**

Bettendorf  
Carspach (choix entre le collège d'ALTKICH et celui de HIRSINGUE)  
Feldbach  
Grentzingen  
Heimersdorf  
Henflingen  
Hirsingue  
Hirtzbach  
Muespach  
Muespach-le-Haut  
Oberdorf  
Riespach  
Ruederbach  
Steinsoultz  
Waldighoffen

**ILLFURTH - L'ILL**

Froeningen  
Heidwiller  
Hochstatt  
Illfurth  
Luemschwiller  
Saint-Bernard  
Spechbach-le-Bas  
Spechbach-le-Haut  
Tagolsheim  
Walheim

**ILLZACH - Anne FRANK**

Illzach :  
- école Curie  
- école Jonquilles  
- école Victor Hugo

Sausheim :  
- école Nord  
- école Centre  
- école Sud

**ILLZACH - Jules VERNE**

Illzach :  
- école Daudet  
- école Quatre Saisons  
- école Lamartine  
- école G. Sac

**INGERSHEIM - Lazare de SCHWENDI**

Colmar :  
- école Brant  
Ingersheim :  
- école Pasteur  
- école Centre

Niedermorschwihr  
Turckheim  
Walbach  
Zimmerbach

**KAYSERSBERG - Albert SCHWEITZER**

Ammerschwihr  
Katzenthal  
Kaysersberg  
Kientzeim  
Sigolsheim

**KINGERSHEIM - Emile ZOLA**

Kingersheim :

- école du Centre
- école Strueth

à l'exception des élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

**LUTTERBACH - NONNENBRUCH**

Galfingue  
Heimsbrunn  
Lutterbach  
Morschwiller-le-Bas  
Reiningue

**MASEVAUX - Conrad Alexandre GERARD**

Bourbach-le-Haut  
Dolleren  
Kirchberg  
Lauw  
Masevaux  
Mortzwiller  
Niederbruck  
Oberbruck  
Rimbach/Masevaux  
Sentheim  
Sewen  
Sickert  
Soppe-le-Bas  
Soppe-le-Haut  
Wegscheid

**MULHOUSE - BEL-AIR**

Mulhouse :

- école Dornach
- école La Fontaine : secteur délimité par les rues de : Guebwiller, La Marne, Descartes, Président Roosevelt, Flammarion, Stoessel, Quai des Cigognes
- école Pergaud : secteur délimité par la rue A. Camus, depuis la rue J. Verne, jusqu'au carrefour boulevard des Nations
- école Haut-Poirier

**MULHOUSE - BOURTZWILLER**

Mulhouse :

- école Stinzi
- école Brossolette
- école Victor Hugo

**MULHOUSE - Jean MACE**

Mulhouse :

- école Matisse
- école Pergaud, excepté le secteur affecté au collège BEL-AIR

**MULHOUSE – KENNEDY**

Mulhouse :

- école Cour de Lorraine
- école Célestin Freinet
- école Koechlin

**MULHOUSE – SAINT-EXUPERY**

Baldersheim

Mulhouse :

- école Drouot
- école Nordfeld
- école Sellier

**MULHOUSE – François VILLON**

Mulhouse :

- école La Fontaine, excepté secteur affecté au collège BEL-AIR
- école Thérèse
- école Jean Zay
- école Furstenberger : le secteur délimité par : la rue des Laines, la rue du Chanvre, la rue d'Avignon, la rue de la Passerelle, la rue Josué Hofer et la rue Lavoisier, les rues (entières) suivantes : rue Lavoisier, rue d'Arles, rue de la Doller, rue Sainte Thérèse, passage Montebello, passage Chaptal, rue de la Comète, passage Marignan, passage de la Salle d'Asile, la rue de Strasbourg entre la rue de Pfastatt et le quai de la Cloche.

**MULHOUSE – WOLF**

Mulhouse :

- école Furstenberger, excepté le secteur affecté au collège VILLON
- école Wagner
- école Wolf

**MUNSTER – Frédéric HARTMANN**

Breitenbach  
Eschbach-au-Val  
Griesbach-au-Val  
Gunsbach  
Hohrod  
Luttenbach  
Metzeral  
Mittlach  
Muhlbach  
Munster  
Sondernach  
Soultzbach-les-Bains  
Soultzeren  
Stosswihr  
Wasserbourg  
Wihr-au-Val

**ORBEY- Georges MARTELOT**

Fréland  
Labaroche  
Lapoutroie  
Le Bonhomme  
Orbey

**OTTMARSHEIM – Théodore MONOD**

Bantzenheim  
Chalampé  
Hombourg  
Munchouse  
Niffer  
Ottmarsheim  
Petit-Landau  
Rummersheim-le-Haut

**PFASTATT – Katia et Maurice KRAFFT**

Pfastatt :  
- école du Centre  
- école Fehlacker

**RIBEAUVILLE – LES MENETRIERS**

Aubure  
Beblenheim  
Bennwihr  
Bergheim  
Guémar  
Hunawihr  
Illhaeusern  
Mittelwihr  
Ostheim  
Ribeauvillé  
Riquewihr  
Rodern  
Rorschwihr  
Saint-Hippolyte  
Thannenkirch  
Zellenberg

**RIEDISHEIM – GAMBETTA**

Riedisheim :  
- école Bartholdi  
- école Lyautey

**RIXHEIM – Capitaine DREYFUS**

Rixheim :  
- école Centre  
- école Les Romains  
- école Ile Napoléon  
- école Entremont

**ROUFFACH – Jean MOULIN**

Guebenschwihr  
Gundolsheim  
Hattstatt  
Merxheim  
Osenbach  
Pfaffenheim  
Rouffach  
Soultzmatt  
Westhalten

**SAINT-AMARIN – Robert SCHUMAN**

Felling  
Geishouse  
Goldbach-Altenbach  
Husseren-Wesserling  
Kruth  
Malmerspach  
Mitzach  
Mollau  
Moosch  
Oderen  
Ranspach  
Saint-Amarin  
Storckensohn  
Urbès  
Wildenstein

**SAINT-LOUIS – Georges FORLEN**

Saint-Louis :  
- école Widemann  
- école Galilée  
- école Victor Hugo, secteur est

**SAINT-LOUIS – René SCHICKELE**

Saint-Louis :  
- école Bourgfelden  
- école Victor Hugo, secteur ouest

**SAINTE-MARIE-MINES - Jean-Georges REBER**

Lièpvre  
Rombach le Franc  
Sainte-Croix-aux-Mines  
Sainte-Marie-aux-Mines :  
- école André Aalbert  
- école Echery

**SEPPOIS-LE-BAS – LA LARGUE**

Bisel  
Friesen  
Fulleren  
Hindlingen  
Largitzen  
Mertzen  
Mooslargue  
Pfetterhouse  
Saint-Ulrich  
Seppois-le-Bas  
Seppois-le-Haut  
Strueth  
Ueberstrass

**SIERENTZ – Françoise DOLTO**

Bartenheim  
Brinckheim  
Geispitzen  
Helfrantzkirch  
Kappelen  
Koetzingue  
Landser  
Magstatt-le-Bas  
Magstatt-le-Haut  
Rantzwiller  
Schlierbach  
Sierentz  
Steinbrunn-le-Bas  
Steinbrunn-le-Haut  
Stetten  
Uffheim  
Waltenheim

**SOULTZ – Robert BELTZ**

Berrwiller  
Bollwiller  
Feldkirch  
Hartmannswiller  
Jungholtz  
Raedersheim  
Rimbach  
Rimbach-Zell  
Soultz  
Wuenheim

**THANN – Rémy FAESCH**

Bitschwiller-les-Thann  
Thann :  
- école Bungert  
- école Steiby  
Willer-sur-Thur

**THANN – Charles WALCH**

Aspach-le-Haut  
Bourbach-le-Bas  
Leimbach  
Michelbach  
Rammersmatt  
Roderen  
Thann :  
- école Blosen  
Vieux-Thann :  
- école A. Frank  
- école Prévert

**VILLAGE-NEUF – Gérard de NERVAL**

Huningue  
Kembs :  
- école J. Monnet  
- école L. de Vinci  
Rosenau  
Village-Neuf :  
- école Schweitzer  
- école Vauban

**VOLGELSHEIM – Robert SCHUMAN**

Algolsheim  
Appenwihr  
Biesheim  
Geiswasser  
Heiteren  
Hettenschlag  
Kunheim  
Neuf-Brisach  
Obersaasheim  
Vogelgrun  
Volgelsheim :  
- école Frères Grimm  
- école Ch. Perrault  
Weckolsheim  
Widensolen  
Wolfgangzen

**WINTZENHEIM – Jacques PREVERT**

Eguisheim  
Herrlisheim  
Husseren les Châteaux  
Obermorschwihr  
Voegtlinshoffen  
Wettolsheim  
Wintzenheim

**WITTELSHEIM – Jean MERMOZ**

Staffelfelden :  
- école J. Verne  
Wittelsheim :  
- école Centre

**WITTELSHEIM – Charles PEGUY**

Richwiller  
Staffelfelden :  
- école Rossalmend  
Wittelsheim :  
- école Graffenwald  
- école Rossalmend  
- école Amélie 1 et 2

**WITTENHEIM – Marcel PAGNOL**

Battenheim  
Ruelisheim  
Wittenheim :  
- école R. Bastian  
- école Sainte-Barbe  
- école Jules Renard  
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Nord limitée par la rue de la Forêt (numéros pairs) et la rue du Bourg (n° 1 au n° 11)

**WITTENHEIM - Irène JOLIOT-CURIE**

Kingersheim :

- école Village des Enfants
- élèves domiciliés rue de Tulle et rue de Dijon

Wittenheim :

- école Fernand Anna
- école Louis Pasteur
- écoles Marie Curie et Célestin Freinet (groupe scolaire) : zone d'habitation Sud limitée par la rue de la Forêt (numéros impairs) et la rue du Bourg à partir du n° 13 et numéros pairs

--- o0o ---